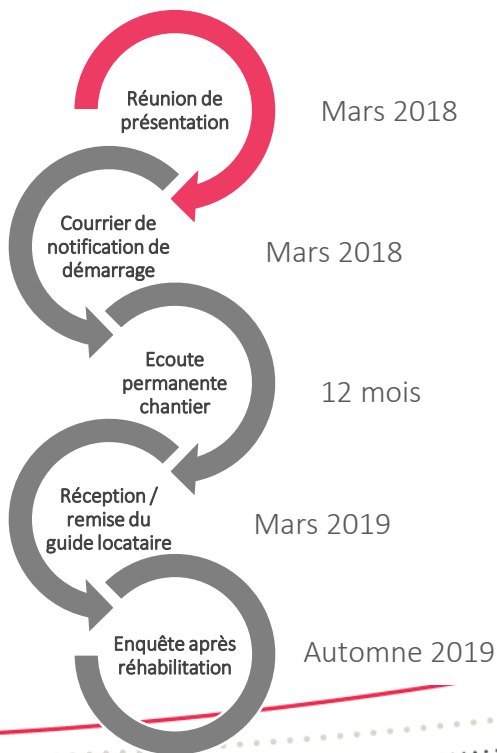




Présentation projet définitif Réhabilitation/ démarrage chantier Immeuble PN6 - La Rochelle – 27 mars 2018



La concertation locative



Le programme travaux

Votre Office va réhabiliter votre bâtiment suivant trois axes d'interventions :

- ① Les façades et les combles
- ② Les logements
- ③ Les parties communes (cages d'escalier et sous-sol)





① Les façades et les combles

Travaux

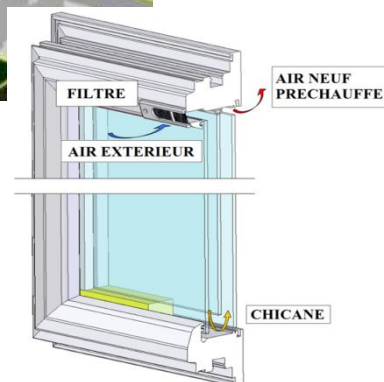
Changement des menuiseries extérieures existantes bois pour du PVC triple vitrage à isolation renforcée – Remplacement des persiennes – Dépose et pose des fenêtres PVC déjà remplacées

Remplacement des garde-corps des balcons et traitement de la dalle

Isolation thermique par l'extérieur sur l'ensemble des façades concernées + revêtement enduit / isolation thermique partielle par l'intérieur façade est.

Isolation des combles et vérification de la toiture

Isolation en sous-face du plancher haut du sous-sol





② Les logements

Remplacement des portes palières ;
Mise en place d'un meuble de cuisine avec évier et crédence ;
Remplacement des baignoires par des douches avec portes vitrées, et des cuvettes WC avec réservoir économe ;
Mise en place de meubles vasques en remplacement des lavabos sur colonne ;
Installation de 2 attentes lave-linge et lave-vaisselle ;
Mise en place d'une ventilation mécanique pour les cuisines, salles de bain et WC ;
Interventions d'amélioration et de mise en sécurité électrique, remplacement du tableau électrique.
Installation d'un combiné d'interphone.
Pose d'un revêtement de sol PVC et peinture des murs et plafonds dans les pièces

Quelques exemples de réalisation...



③ Les communs

Réhabilitation des installations collectives (chauffage, eau chaude, ventilation...)

Réfection des accès halls et sous-sol

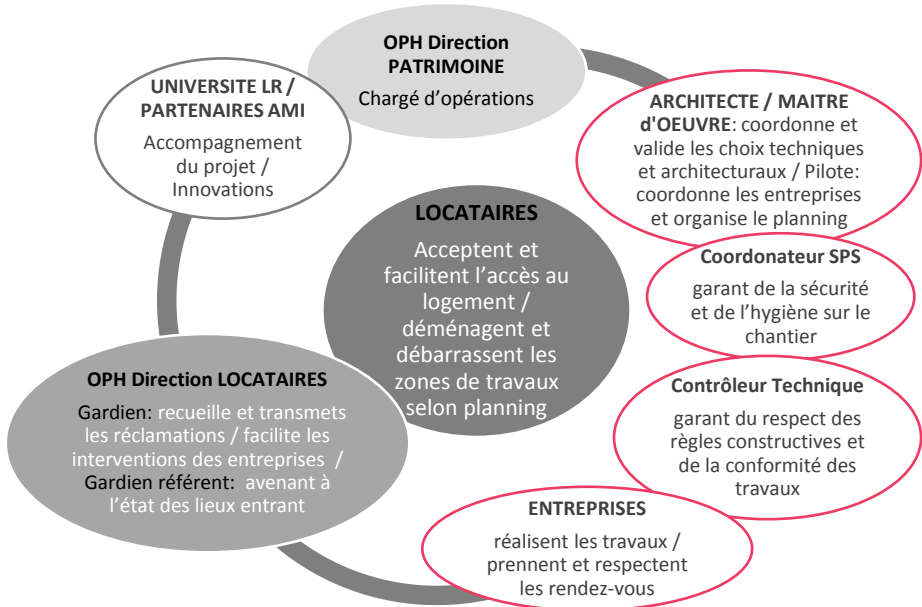
Rénovation des halls et cages d'escaliers

Réorganisation et rénovation des caves

Installation d'un contrôle d'accès



L'organisation du chantier



La charte chantier

Un chantier de réhabilitation nécessite la participation de tous. Pour garantir un chantier respectueux de chacun, l'Office a mis en place une charte chantier qui sera signée par l'Office, les entreprises et les locataires. Elle établit notamment les règles d'intervention dans les logements pour un déroulement optimal des travaux. Elle vous sera remise pour signature avec le courrier de notification de démarrage ou lors de la 1^{ère} visite.



La mission de votre Office

Au sein de la Direction Patrimoine, le Chargé d'opérations coordonne l'ensemble des intervenants, communique le planning d'intervention auprès des locataires, propose les choix de coloris aux locataires, réceptionne les travaux et traite les réclamations.

Pour le bâtiment Port-Neuf 6, votre chargée d'opérations est :

Madame Sophie TRINEAU

05 46 00 76 85 – Secrétariat Service Patrimoine